



**HAL**  
open science

## La France et les enjeux sécuritaires globaux : la coopération environnementale franco-chinoise

Magali Robert

► **To cite this version:**

Magali Robert. La France et les enjeux sécuritaires globaux : la coopération environnementale franco-chinoise. Journée des jeunes chercheurs de l'IRSEM, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), Nov 2011, Paris, France. pp.38 - 44. hal-03461400

**HAL Id: hal-03461400**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03461400>**

Submitted on 1 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# LA FRANCE ET LES ENJEUX SECURITAIRES GLOBAUX : LA COOPERATION ENVIRONNEMENTALE FRANCO-CHINOISE

## Introduction

Dès son introduction, le Livre blanc de 2008 mettait l'accent sur l'importance de prendre en compte dans la stratégie française le nouvel ordre mondial en construction. Les dynamiques alors identifiées comme agissant sur l'environnement sécuritaire général, restent pertinentes à l'heure actuelle : le processus de mondialisation, la modification des équilibres, le déplacement du centre de gravité vers l'Asie, l'affirmation des « nouvelles puissances »<sup>145</sup> (Chine, Inde, Brésil), la nouvelle typologie des menaces et des risques (de plus en plus interconnectés, à caractère global) qui implique de nouvelles réponses et enfin la continuité entre les problématiques de sécurité intérieure et extérieure. Le dernier Livre blanc prescrivait que l'ambition française se devait « *de ne pas subir les effets de l'incertitude, mais d'être capable d'anticiper, de réagir et de peser sur les évolutions internationales* »<sup>146</sup>, et préconisait donc l'inscription de la France au sein même de ces dynamiques d'une part, via ses politiques de défense, de sécurité intérieure, politiques étrangère et économique et, d'autre part, en redéfinissant des grandes fonctions stratégiques comme la diplomatie préventive et la coopération rapprochée entre Etats. Dès lors, les ambitions européennes et internationales françaises étaient affichées : défendre et approfondir la place de l'Union Européenne (UE) comme acteur de la sécurité internationale, donner la priorité au multilatéralisme pour répondre aux défis globaux et enfin, mettre en place un dialogue assuré avec les puissances émergentes. Aujourd'hui, les réflexions sur l'actualisation du Livre blanc se centrent toujours sur la nécessité urgente d'anticipation et d'adaptation à un monde en constant changement<sup>147</sup>. Aussi, afin de mesurer le degré d'intégration et d'application des ambitions établit en 2008, nous proposons de nous interroger sur la position de la France face aux enjeux de sécurité globale dans le nouveau contexte stratégique contemporain via l'exemple de la coopération franco-chinoise de l'environnement.

L'environnement est aujourd'hui un enjeu de sécurité globale multisectoriel : économique, politique, humain, énergétique, écologique etc. La problématique environnementale comprise au sens large embrasse à la fois le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion des pollutions et les modes de développement ou de vie (consommation, utilisation des ressources, urbanisme) ; c'est un défi global et au caractère urgent qu'il est nécessaire de traiter à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'action publique. Le thème « vert » est aujourd'hui incontournable sur l'agenda international et la place des nouvelles puissances dans l'équation environnementale mondiale engendre un questionnement des modes de gouvernance sur ces questions. Les équilibres autrefois établit sont là aussi bouleversés : les pays en développement ou émergents, autrefois « victimes » d'une dégradation écologique dont la responsabilité revenait uniquement aux pays industrialisés (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord principalement), partagent aujourd'hui cette charge. La Chine est un des pays les plus pollueurs de la planète et cette situation entraîne plusieurs conséquences contradictoires. La situation environnementale du pays est source d'inquiétude voir d'incertitude sécuritaire pour l'ensemble de la planète et pour ses voisins immédiats (réchauffement climatique, émissions, pollutions transfrontalières). En même temps, Pékin, qui a désormais inscrit l'environnement au sommet de ses priorités stratégiques nationales et internationales, est devenu un acteur de l'« écopolitique » internationale<sup>148</sup> avec son propre dynamisme et ses propres contraintes. En outre, la République Populaire de Chine (RPC), représente un marché économique vert de plus en plus performant et attractif, source à la fois d'opportunité et de concurrence pour les industries ainsi que pour la recherche européennes.

<sup>145</sup> Terme utilisé dans le Livre blanc de 2008, nous lui substituerons également l'expression de « puissances émergentes ».

<sup>146</sup> *Défense et Sécurité Nationale, Le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob, La documentation française, juin 2008, pp.16.

<sup>147</sup> Comme, par exemple, lors des 4èmes Rencontres Parlementaires de la Défense sur l'actualisation du Livre blanc qui se sont tenues les 18 et 19 octobre 2011 à L'École militaire.

<sup>148</sup> LE PRESTRE, Philippe, *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Collin, 2005.

En nous proposant d'exposer ici un état des lieux et une réflexion sur le positionnement français face au défi environnemental dans le cadre de sa relation stratégique avec la Chine, nous tenterons de réfléchir sur la mise en œuvre des objectifs fixés par le dernier Livre blanc en matière de redéfinition des fonctions stratégiques françaises vis à vis de la politique internationale. En effet, afin de répondre aux nouveaux paramètres de la sécurité et d'honorer les ambitions internationales françaises, le Livre blanc recommandait une nouvelle caractérisation des fonctions stratégiques en cinq missions principales : connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection, intervention. Nous nous intéresserons particulièrement aux deux premières :

- Pour la fonction « connaissance et l'anticipation » qui couvre notamment l'action diplomatique et la démarche prospective, nous nous demanderons si la mission a été remplie concernant l'enjeu environnemental en Chine et ses possibles impacts sur la sécurité nationale et/ou collective.
- La fonction « prévention », insistait sur la nécessité d'une « *meilleure corrélation entre l'aide au développement et les stratégies de sécurité internationale et nationale* »<sup>149</sup> ainsi que sur la coopération entre Etats comme facteur de réduction des tensions sur des questions militaires ou de sécurité « *comme les ressources naturelles ou l'environnement* »<sup>150</sup>. Parmi les objectifs de la *diplomatie préventive* énoncés<sup>151</sup> nous retiendrons plus précisément celui de l'intégration des affaires sécuritaires dans la politique de développement française et de l'accroissement des relations de confiance entre Etats ; et nous nous demanderons si ces principes ont pu guider la construction d'une relation environnementale stratégique avec la Chine ?

Pour répondre à ces questionnements, nous présenterons rapidement la politique environnementale française, notamment au sein du ministère de la Défense, puis nous aborderons plus spécifiquement des modalités de la coopération franco-chinoise en la matière, avant d'ouvrir la réflexion sur les limites et les perspectives de cette relation dans la stratégie de sécurité française.

### **La politique environnementale française : une stratégie peu sécurisée et peu internationalisée.**

Notre objectif n'est pas de dresser un historique complet de la politique environnementale française mais seulement d'en identifier les développements, les fondements et les caractéristiques actuels.

Au niveau international, les questions environnementales, comme rappelé en introduction, sont désignées par le dernier Livre blanc comme des défis sécuritaires à caractère global exigeant des réponses communes. L'action de la France s'inscrit donc dans le cadre des grands accords de l'écopolitique européenne et internationale : Objectifs du millénaire de l'ONU, Convention Cadre des Nations Unies, Processus des Sommets de la Terre, Objectifs 2020 de l'UE, Stratégie Européenne de développement durable. De plus, la politique environnementale française s'inspire, s'appuie et se fonde dans les principes de la politique européenne en la matière. Sur ce point, les objectifs européens et internationaux du dernier Livre blanc sont respectés : l'UE est ici considérée comme un acteur incontournable pour les questions environnementales et le multilatéralisme reste le niveau privilégié pour répondre à ce type de défi global.

Au niveau national, après le Grenelle de l'environnement en 2007, la volonté politique du gouvernement Sarkozy a été d'intégrer les questions environnementales, comprises au sens large, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'action publique nationale. En juillet 2010, le gouvernement a lancé la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour la période 2010-2013<sup>152</sup> dont le but est de guider le pays vers le développement d'une économie verte et équitable grâce à la réalisation de neuf défis stratégiques. Ces derniers visent une consommation et une production durable, un accès généralisé à la connaissance ainsi qu'un développement de la recherche et de l'innovation, une amélioration de la gouvernance, une attention accrue au changement climatique et aux questions énergétiques, un encouragement des transports durables, une meilleure conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, une amélioration des questions de santé publique, de prévention et de gestion des risques, une meilleure prise en compte des impacts économiques des dimensions démographiques et migratoires et enfin, une responsabilité internationale envers les pays les plus défavorisés en matière développement durable et de lutte contre la pauvreté.

<sup>149</sup> *Défense et Sécurité Nationale, Le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob, La documentation française, juin 2008, pp.67.

<sup>150</sup> Ibid.

<sup>151</sup> Ibid, pp.67-68.

<sup>152</sup> Document disponible sur le lien suivant : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-17803.html>. La première SNDD avait été lancée en 2003.

L'environnement ainsi compris et traité comme enjeu stratégique national a également sa place au sein du ministère de la Défense, place qui évolue progressivement depuis la fin des années 1980 avec une accélération lors de la dernière décennie. Parmi les grandes étapes récentes à retenir nous pouvons citer qu'en 2003 la SNDD comportait deux actions pour le ministère et que dès 2006 ce-dernier élabore un tableau de bord « environnement ». En 2007 est adopté le Plan d'action environnement interarmées, renouvelé en 2009 pour la période 2010-2014<sup>153</sup>. Ce plan, qui concerne essentiellement le territoire national, se décline en quatre points principaux : la préservation des sites naturels militaires, les questions de constructions ou de rénovations d'infrastructures militaires, le démantèlement des équipements et enfin l'intégration de contraintes environnementales dans les équipements de défense. Il permet également au ministère de mener des actions dans les domaines de la biodiversité, des énergies propres ou de la dépollution. En 2008, le ministère de la Défense met en place un Bureau environnement au sein de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du SGA. Depuis 2010, l'action environnementale du ministère a également comme cadre de référence la nouvelle SNDD et publie chaque année (depuis 2009) des rapports de développement durable présentant différents plans d'action afin de concrétiser les engagements pris<sup>154</sup>. Outre ces engagements nationaux, le ministère a signé de nombreuses conventions avec différents organismes comme la Fédération de conservation des espaces naturels et travaille avec le ministère de l'Ecologie.

Ainsi, la stratégie environnementale française peut se qualifier de peu internationalisée au niveau sécuritaire, privilégiant plutôt des aspects économiques et politiques. L'environnement demeure perçu et traité comme un défi d'ordre économique et politique avant d'être un enjeu sécuritaire, particulièrement pour sa dimension de sécurité internationale. Ce constat s'illustre, par exemple, avec la coopération environnementale franco-chinoise.

### **L'environnement dans la relation franco-chinoise : un sujet stratégique d'avenir**

La coopération environnementale franco-chinoise se fait actuellement à deux niveaux : dans le cadre des échéances internationales et au niveau bilatéral. Nous traiterons ici essentiellement du deuxième niveau et à l'échelle institutionnelle.

C'est à partir de la Déclaration conjointe entre la France et la Chine du 16 mai 1997, instaurant un « partenariat global » franco-chinois, que démarre la collaboration en matière environnementale entre les deux pays. Plus précisément, ce sont l'environnement et le développement durable qui constituent les deux axes majeurs de la relation bilatérale avec la signature d'un premier accord entre le ministère français de l'Ecologie et l'Agence nationale pour la protection de l'environnement chinoise (NEPA)<sup>155</sup>. Ce texte prévoyait la mise en œuvre d'un dialogue à haut niveau dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la pollution (fluviale, atmosphérique, aquatique, des sols), de la gestion des déchets urbains et industriels, de la préservation de la biodiversité de différents milieux naturels (zones côtières par exemple), de l'économie énergétique, propre et durable, du développement de technologies non polluantes, de l'éducation et de la sensibilisation du public aux questions environnementales, du droit de l'environnement et enfin, des politiques d'incitation et d'encouragements relatives à la protection de l'environnement. Parmi les formes de coopération envisagées alors, l'élaboration de projets communs, l'échange d'experts et d'informations ainsi que le développement de projets de recherche communs étaient prioritaires. Cependant, jusqu'en 2007, date de la visite du président Sarkozy à Pékin, les échanges franco-chinois en matière environnementale restent embryonnaires et s'exercent davantage au niveau multilatéral<sup>156</sup> comme l'illustre l'accord en 2004 pour la promotion des Mécanismes de Développement Propre (MDP)<sup>157</sup>, cet engagement s'inscrivant dans le cadre plus large du protocole de Kyoto. En réalité, ce n'est qu'à partir de 2007 que l'on peut réellement parler de développement d'une coopération bilatérale franco-chinoise de l'environnement et, ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut commencer à en mesurer l'efficacité<sup>158</sup>. Comme indiqué ci-dessus, c'est la visite du président Sarkozy en Chine qui concrétise la volonté exprimée dès 1997 d'une coopération dans le domaine environnemental et élargit la grille des domaines concernés à celui du changement climatique. Deux textes symbolisent cette dynamique, la Déclaration présidentielle conjointe franco-chinoise sur la lutte contre les changements climatiques<sup>159</sup> et l'Accord de coopération sur le développement urbain durable, qui élargissent

<sup>153</sup> Document disponible sur le lien suivant : <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable/environnement>.

<sup>154</sup> Voir <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable/strategie-de-developpement-durable/rapports>.

<sup>155</sup> Décret consultable en ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000385864&dateTexte>.

<sup>156</sup> Entretien avec l'adjoint à la Sous-direction de l'Extrême-Orient, Direction de l'Asie et de l'Océanie au MAEE, février 2011.

<sup>157</sup> Consultable en ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000269079&dateTexte>.

<sup>158</sup> Entretien à la Cellule Asie-Pacifique, Direction de l'Action Européenne et Internationale du MEDDTL, mars 2011.

<sup>159</sup>

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSTI+PH+WORDS+%27Chine%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D54%26K%3D20070171%26R%3DY%26U%3D1>

et précisent les domaines de coopération en un sens plus stratégique pour les deux pays. Dans le domaine énergétique par exemple, ils ajoutent les énergies renouvelables, le charbon propre et l'efficacité énergétique, le développement durable urbain et rural devient aussi un secteur prioritaire de la coopération environnementale bilatérale qui comprend enfin des accords dans les domaines des transports, de la gestion de l'eau, des déchets ou de la construction.

Cette période correspond également à la volonté politique en RPC d'inscrire les questions environnementales à l'agenda de la stratégie de développement domestique et extérieure. D'abord, le 11<sup>ème</sup> plan quinquennal de 2007 préconise que la croissance du pays se fasse en respectant des priorités de durabilité et d'efficacité énergétique. Puis, en 2008, Pékin réalise la création d'un ministère de l'environnement chinois. Le gouvernement accompagne cette stratégie nationale d'une politique environnementale internationale avec une participation croissante aux enceintes et forums multilatéraux sur la question. C'est ainsi que l'environnement devient un nouvel instrument de la politique étrangère chinoise et cela se concrétise avec l'élaboration d'une stratégie de coopération tout azimuts avec l'extérieur. Dans les premiers temps, les volets essentiels de cette politique sont la demande de financements de projets ainsi que le transfert de technologies. La France saisit l'opportunité et, grâce au cadre de coopération institutionnelle, s'engage dans différents projets en Chine via les institutions françaises consacrées à l'aide au développement et à l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger : l'Agence Française de Développement (AFD), le Fond d'Aide au Secteur Privé (Fasep), le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). En Chine, un dispositif français pour l'action environnementale se construit également avec la création d'un pôle environnement à l'ambassade de Pékin au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). Ce service à pour ambition d'unifier l'action française et de lui donner une meilleure visibilité, il travaille ainsi en partenariat avec les différentes représentations des agences françaises citées plus haut ainsi qu'avec la Mission économique-Ubifrance ou le Bureau de représentation de Pékin du CNRS. Enfin, se développe une coopération décentralisée entre les deux pays.

Concrètement, dans le domaine climatique, les projets touchent d'abord au secteur de l'énergie avec le financement de projets pour une meilleure efficacité énergétique dans les bâtiments, la reconstruction de maisons rurales, l'industrie ou les transports d'une part et, d'autre part, pour le développement des énergies renouvelables en milieu rural et urbain. La création d'une coopération poussée dans la recherche et les formations fonctionne également avec par exemple le Centre de formation franco-chinois aux métiers de l'énergie ou les mastères énergie et environnement menés conjointement entre l'Université de Tsinghua et l'École des Mines de Paris. Ensuite, dans le domaine du développement durable, la coopération franco-chinoise se réalise au travers de financements, de prêts, d'études communes, de collaboration scientifique ou de groupes de travail dans les secteurs de la construction durable urbaine (éco-villes ou éco-quartiers), de la reconstruction post-catastrophes naturelles (par exemple lors du séisme du Sichuan en 2008), des transports, de l'eau (traitement de l'eau douce, recyclage des eaux usées, contrôle de la pollution de l'eau etc) et enfin des déchets en zone urbaine<sup>160</sup>.

Le refroidissement général des relations franco-chinoises entre fin 2008 et 2009 n'arrête pas l'ensemble de ces projets, mais ralenti la dynamique de coopération. Ce n'est qu'en novembre 2010, avec la visite du président Hu Jintao à Paris, que s'effectue la relance et la consolidation du partenariat ainsi que l'intégration de nouveaux domaines de coopération. Les premiers résultats de la coopération commencent alors à être visibles. C'est d'abord le cas du projet de développement urbain durable (DUD) dans la ville de Wuhan qui est devenu le laboratoire et le symbole de la coopération environnementale franco-chinoise. Ebauché dans l'accord de 2007, le programme est relancé en avril 2010 avec la Lettre d'intention relative à la coopération dans le domaine du DUD signée entre le MEDDTL et le gouvernement de la province du Hubei. L'atelier de Stratégie de DUD sur le territoire de Wuhan, zone du lac Liangzi<sup>161</sup>, est aujourd'hui achevé et représente le succès de la coopération environnementale bilatérale<sup>162</sup>. Cette année voit également une réelle accélération et concrétisation des projets entamés dans le domaine du changement climatique avec la signature d'un nouvel accord de coopération sur la lutte contre le changement climatique, en décembre, qui doit mettre en œuvre les engagements pris en 2007 (atténuation des émissions de GES, adaptation, renforcement des capacités administratives etc). De plus, l'accord de coopération économique et commerciale en matière d'éco-quartier est signé et cible trois villes pilotes : Chengdu, Chongqin et Shenyang. Enfin, le domaine juridique fait son entrée dans la coopération environnementale franco-chinoise avec une Lettre d'intention relative au droit de l'environnement (juin

<sup>160</sup> Pour plus de détails sur la réalisation des projets de coopération consulter la brochure de l'ambassade de France en Chine, *Coopération dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique*, décembre 2009, sur le site de l'ambassade <http://www.ambafrance-cn.org/accueil.html?lang=fr>.

<sup>161</sup> Le rapport final du projet de mai 2011 est disponible au lien suivant : [www.legrandwuhan.fr/IMG/pdf/rapport-final-2011-2005.pdf](http://www.legrandwuhan.fr/IMG/pdf/rapport-final-2011-2005.pdf).

<sup>162</sup> Entretien à la mission Asie du Service de coordination géographique international, Direction de l'Action Internationale de l'Ademe, septembre 2011.

2010) qui ouvre la voie à un dialogue concret entre les deux pays dans différents secteurs : loi chinoise sur la pollution atmosphérique, codification du droit à l'environnement, fiscalité écologique. L'année 2011 confirme ces avancées dans les domaines énoncés comme l'illustre, par exemple, le cycle de conférences franco-chinoises sur l'environnement organisé par l'ambassade de France à Pékin<sup>163</sup>. De même, lors de sa dernière visite en Chine au début du mois de novembre 2011, Nathalie Kosciusko-Morizet (NKM), ministre de l'écologie, a agi en faveur d'une meilleure promotion et valorisation des éco-entreprises françaises.

## Bilan, perspectives et recommandations

En exposant ici les modalités de la coopération franco-chinoise environnementale, nous tentons d'établir un lien entre le constat du déplacement du centre de gravité stratégique vers l'Asie et les nouveaux paramètres de la sécurité dans une période mondialisée (interconnexion des menaces et des risques, continuité entre sécurité intérieure et extérieure). Nous nous questionnons également sur l'efficacité des solutions proposées en 2008 pour répondre à cette nouvelle situation sécuritaire : la connaissance de la situation environnementale chinoise, le développement de la recherche et de la prospective sur la question sont-elles suffisantes ? La politique diplomatique appliquée avec la Chine sur l'environnement s'inscrit-elle dans les objectifs stratégiques fixés en 2008 ?

Dans un premier temps, nous souhaiterions dresser un bilan positif de la coopération franco-chinoise environnementale au regard des ambitions internationales affichées par le LB de 2008. En effet, la construction de la coopération environnementale avec la Chine telle qu'elle a été menée depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Sarkozy a contribué à la fois au rapprochement avec Pékin et à l'approfondissement de la connaissance de la situation environnementale du pays. Dans ce sens, la coopération bilatérale a rempli la mission dévolue à la *diplomatie préventive* dans le dernier Livre blanc. L'environnement, qui a été érigé depuis 2007-2008 comme un pilier stratégique de la relation franco-chinoise, a ainsi permis un enrichissement de la relation bilatérale ainsi que la construction de liens de proximité entre différents acteurs (coopération décentralisée, par exemple). Le thème « vert » constitue un sujet consensuel entre les deux Etats ce qui lui donne une certaine capacité de facilitateur dans les relations politiques. De plus, la volonté politique française d'élever les questions environnementales à un haut rang dans le dialogue avec Pékin a conduit à porter une attention croissante et plus précise sur la situation environnementale chinoise. Le pôle environnement à l'ambassade française de Pékin a particulièrement contribué à développer cette dynamique pour une meilleure connaissance, de meilleurs échanges et une meilleure action de la France avec la Chine sur les enjeux environnementaux. Aujourd'hui, le relais semble doucement être repris en France avec des acteurs comme l'Ademe ou le ministère de l'Ecologie qui tentent de développer une activité plus forte sur la Chine.

Nous recommandons donc de poursuivre les efforts amorcés et de dépasser ainsi les limites de la coopération environnementale franco-chinoise. Celle-ci s'effectue essentiellement dans le sens d'une aide ou d'un apport français à la Chine, géographiquement, par exemple, elle se concrétise quasi exclusivement sur le territoire chinois. Cette coopération privilégie ainsi des instruments du ressort de l'aide au développement et non d'autres types d'action publique, en outre, il ressort clairement des entretiens que nous avons menés auprès des différents acteurs français, une perception traditionnelle de la coopération environnementale avec la Chine qui pourrait se résumer ainsi : « la France, grand pays à l'expertise confirmée, a un devoir d'aide et/ou d'assistance envers la Chine pour que ce pays puisse accéder à un développement durable et respectueux, écologiquement parlant ». Pourtant, un tournant est en train de s'opérer et doit s'opérer. La RPC, classée dans la catégorie des « pays émergents » ou qualifiée de « nouvelle puissance », est un Etat qui, à l'heure actuelle, possède d'importantes ressources financières et des savoirs techniques et scientifiques de plus en plus performants. Même si les revendications chinoises, tant au niveau international que bilatéral, restent assez identiques (demande de financement, de transferts de technologie, défense des pays en développement), sa position apparaît, en réalité, très évolutive et ses besoins également : la Chine n'est plus seulement aujourd'hui en état de « recevoir », mais aussi de « donner ». La France fait donc face à la nécessité de s'adapter plus rapidement à l'évolution chinoise en matière environnementale. A titre d'exemple, l'action menée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ces dernières années va dans ce sens et devrait constituer un modèle pour les autres acteurs institutionnels français : il s'agit de la création du Groupe de Concertation Transversal « International », section

<sup>163</sup> Pour plus d'informations voir le lien <http://www.consulfrance-wuhan.org/1ere-conference-franco-chinoise-sur-les-villes-durables-a-Wuhan.html?lang=fr>.



« Chine » qui a rendu son rapport final en juillet 2011<sup>164</sup>. L'objectif était l'édification d'un plan d'orientation stratégique pour les entreprises et les laboratoires de recherche français vis à vis de la Chine. Il est, entre autre recommandations, préconisé de développer une coopération « équilibrée » avec le partenaire chinois. Cela implique une prise de conscience de l'apport que peut constituer un changement de perspective sur la coopération avec Pékin dans un sens plus égalitaire. Le dernier séjour chinois de NKM semble d'ailleurs aller dans ce sens. Bien qu'il soit trop tôt pour diagnostiquer un réel changement d'attitude, la stratégie française, lors de cette visite officielle, s'est révélée beaucoup plus offensive : cherchant à positionner au mieux les entreprises françaises sur le marché vert chinois et affirmant les positions politiques de Paris en vue des prochaines échéances internationales (Durban, Rio +20).

De plus, la coopération environnementale franco-chinoise ne répond pas tout à fait aux objectifs de la stratégie de défense et de sécurité édictée en 2008 dans le sens où elle est davantage en corrélation avec les intérêts économiques français que sécuritaires. Pour répondre à la fois aux défis de l'environnement et des « nouvelles puissances », peut-être faudrait-il orienter la coopération vers une dimension plus sécuritaire ? Cela permettrait de répondre aux buts de concordance entre aide au développement et stratégie sécuritaire, d'intégration de la sécurité dans la politique de développement française et enfin, d'amélioration des capacités d'anticipation des menaces. Il s'agit d'articuler à la relation stratégique avec la Chine, une réponse plus sécuritaire aux défis environnementaux. A titre d'exemple, le ministère de la Défense français n'est, à ce jour, absolument pas impliqué dans une coopération environnementale stratégique avec la RPC<sup>165</sup>. C'est un thème qui reste très à la marge dans les études ou la prospective sur la Chine au sein des différents services tels que la DAS ou le SGA. Pourquoi ne pas développer un dialogue avec Pékin sur des questions de sécurité environnementale ? Le gouvernement chinois ayant défini l'environnement comme priorité stratégique nationale depuis ces deux derniers plans quinquennaux, la question relève du ressort de la sécurité domestique du pays. C'est cette exigence qui guide, en partie, la politique extérieure chinoise en matière environnementale et climatique. Mettre l'accent sur la dimension sécuritaire de ces défis pourraient donc se révéler judicieux : comme levier politique incitatifs dans les forums internationaux, par exemple, ou pour donner une nouvelle dimension à la relation franco-chinoise. Le Livre blanc de 2008 mettait l'accent sur la nécessité d'accroître la relation de confiance avec les « émergents », le canal de la sécurité environnemental ne pourrait-il pas aller dans ce sens ? Sur les questions énergétiques, par exemple, la coopération franco-chinoise se centre sur la question du nucléaire civil et sur l'efficacité énergétique. La Chine est aujourd'hui leader en matière d'énergie photovoltaïque et la France, ayant pourtant été pionnière sur la question dans les années 1970<sup>166</sup>, est aujourd'hui complètement dépassée. Nous sommes, comme notre partenaire chinois, face à des défis en matière d'approvisionnements énergétiques, aussi serait-il intéressant de développer une coopération stratégique équilibrée en la matière. Les entreprises françaises (hors grands groupes) ont actuellement beaucoup de difficultés à se positionner sur le marché énergétique chinois<sup>167</sup>, ne faudrait-il pas aller dans le sens d'un meilleur positionnement de nos PME qui travaillent dans les énergies renouvelables, par exemple, sur le marché chinois ?

La coopération environnementale franco-chinoise se heurte enfin à des difficultés d'incompréhensions. Les acteurs français ne comprennent pas pourquoi une coopération avec la Chine a davantage des accents de dialogue ou de tentative de dialogue, que de réelle collaboration. De plus, des différends existent au niveau national quant à la position à adopter avec Pékin : le volontarisme impulsé par le haut (Elysée, Matignon) n'est pas forcément partagé par d'autres instances de l'action publique (Parlement)<sup>168</sup>.

En se fondant sur le cas étudié et au regard des résultats exposés, nous tenterons d'avancer ici quelques recommandations afin de mieux répondre aux défis globaux actuels tels que l'environnement ou la montée de « nouvelles » puissances comme la Chine. Pour cela, la France aurait intérêt à :

- Davantage articuler sa politique étrangère avec sa politique sécuritaire (une meilleure imbrication des stratégies vis à vis de la Chine entre les ministères de l'écologie et de la Défense, par exemple) ;
- Définir des relations plus équilibrées avec les émergents (en sortant d'une vision traditionnelle et unilatérale d'aide au développement) et plus unifiée (problème de la dispersion de l'action française) ;

<sup>164</sup> Documentation disponible sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid57458/renforcement-de-la-cooperation-scientifique-et-technologique-avec-la-chine.html>.

<sup>165</sup> Entretien avec la Division région, Extrême Orient de l'EMA.

<sup>166</sup> « L'énergie en Allemagne et en France, une comparaison instructive », *Les Cahiers de Global Chance*, n°30, septembre 2011.

<sup>167</sup> Entretien avec la mission « Promotion des éco-entreprises » du Club international de l'Ademe, le 4 octobre 2011.

<sup>168</sup> Entretien à la coordination régionale du Département Asie à l'AFD, le 5 mai 2011.

Certes, l'environnement n'est pas la vocation prioritaire du ministère de la Défense et des militaires en général, cependant, nous posons ici la question de l'efficacité d'une réponse uniquement multilatérale au défis environnementaux globaux, comme le préconisait le LB en 2008. Pourquoi ne pas tenter également d'y ajouter une réponse bilatérale en développant des coopérations de sécurité environnementale avec les émergents ? Nous pourrions envisager, par exemple, une collaboration du militaire civil avec des partenariats dans le domaine de la prévention et de la reconstruction post-catastrophes naturelles, ou encore, la création de groupes de recherche communs entre institutions de défense pour travailler sur les questions d'intégration des normes environnementales dans les équipements militaires. En réalité, notre contribution tend à démontrer que le défi actuel face aux « nouvelles puissances » se situe peut être d'abord dans un renversement des modes de pensée et d'action de la coopération avec la Chine (et les émergents), puis dans l'élaboration de coopérations plus concrètes et plus novatrices dans des domaines stratégiques comme l'environnement. Le prochain Livre blanc devra sans doute prendre en compte ces considérations afin d'apporter une réponse plus actualisée et clarifiée à l'environnement stratégique contemporain.

**Magali Dupetit-Robert**